



ISERE  
38360 NOYAREY

Envoyé en préfecture le 26/11/2025  
Reçu en préfecture le 26/11/2025  
Publié le  
ID : 038-213802812-20251124-DELIB2025\_052-DE

Berger Levallois

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-052

L'an 2025, le 24 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :** Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENT AYANT**

**DONNE POUVOIR :** Kévin PORTIER pouvoir à Gérard FEY.

**ABSENTS :** Sandrine CURTET, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2025**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/10/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N°2025-052 : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la CAF de l'Isère**

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n°2022/019 du 28 mars 2022 concernant l'adhésion au dispositif de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la Commune de Noyarey ;

**RAPPELE** que la CAF de l'Isère est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre et le financement des politiques municipales. Elle intervient au côté de la Commune dans de multiples secteurs ;

**RAPPELLE** que la Commune a signé le 14 novembre 2022, une Convention Territoriale Globale du territoire GAM Nord-Ouest 2026-2030 entre la Commune de Noyarey, Fontaine, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Veurey-Voroize, la CAF de l'Isère et le Département de l'Isère, pour une durée de quatre ans,

**RAPPELLE** que la CTG vise à coordonner les politiques locales en direction des familles, à renforcer la cohérence des actions sociales, éducatives et familiales, et à soutenir le développement des services aux habitants ;

**PRECISE** qu'un diagnostic de territoire a permis de mettre en évidence et d'élaborer conjointement les axes de développement en matière de service aux familles sur ce territoire. Les axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 - Petite enfance, enfance, jeunesse
- Axe 2 - Parentalité
- Axe 3 - Vie locale et participation citoyenne
- Axe 4 - Accès aux droits

**PRECISE** que cette délibération constitue une délibération-cadre : elle formalise l'engagement de la Commune dans la démarche partenariale qui fixera elle-même le cadre des déclinaisons opérationnelles futures ;

**PROPOSE** au Conseil municipal de valider la démarche de renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 ;

**PROPOSE D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire GAM Nord-Ouest 2026-2030 telle qu'annexée, aux côtés de la CAF de l'Isère, du Département de l'Isère et des cinq autres communes partenaires, ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation ;

**Après en avoir délibéré,**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord,

**VALIDE** la démarche de renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030,

**Et AUTORISE** Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire GAM Nord-Ouest 2026-2030 telle qu'annexée, aux côtés de la CAF de l'Isère, du Département de l'Isère et des cinq autres communes partenaires, ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 15**

---

Affiché le : 27/11/2025

Reçu en préfecture le : 26/11/2025

Exécutoire le : 27/11/2025

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 27/11/2025

Le Maire,

Nelly JANIN QUERCIA

